

**PUBLICATION DES DONNEES ESSENTIELLES
AFFERENTES AUX CONVENTIONS DE SUBVENTIONS SUPERIEURES A 23 000 €
VERSEES PAR LA VILLE D'OBERNAI**

Références :

- Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (article 10)
- Décret n°2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention
- Arrêté du 17 novembre 2017 relatif aux conditions de mises à disposition des données essentielles des conventions de subvention

Informations relatives à l'autorité administrative qui attribue la subvention			
Nom de l'attribuant	Ville d'Obernai	Ville d'Obernai	Ville d'Obernai
Date de la convention de subvention	03/02/2023	03/02/2023	03/02/2023
Référence de l'acte matérialisant la décision d'accorder la subvention	Délibération du Conseil Municipal n°012/01/2023 du 23 janvier 2023	Délibération du Conseil Municipal n°011/01/2023 du 23 janvier 2023	Délibération du Conseil Municipal n°013/01/2023 du 23 janvier 2023
Informations relatives à l'attributaire de la subvention			
Nom de l'attributaire	13 ^{ème} Sens Scène & Ciné	Association Arthur Rimbaud	Comité des Fêtes d'Obernai
Numéro d'inscription au répertoire des établissements (SIRET)	323 050 526 00033	384 325 213 00021	448 376 749 00017
Informations relatives à la subvention			
Objet de la subvention	Participation au fonctionnement du Relais Culturel d'Obernai année 2023	Participation au fonctionnement du Centre Socio-Culturel d'Obernai année 2023	Participation au fonctionnement de l'Association, notamment pour l'organisation des Estivales année 2023
Montant de la subvention	320 000 €	225 000 €	55 000 €
Nature de la subvention	Aide en numéraire	Aide en numéraire	Aide en numéraire
Dates ou périodes de versement	Année 2023	Année 2023	Année 2023
Conditions de versement	Versement échelonné	Versement échelonné	Versement échelonné

Informations relatives à l'autorité administrative qui attribue la subvention			
Nom de l'attribuant	Ville d'Obernai	Ville d'Obernai	Ville d'Obernai
Date de la convention de subvention	03/02/2023	03/02/2023	20/04/2023
Référence de l'acte matérialisant la décision d'accorder la subvention	Délibération du Conseil Municipal n°015/01/2023 du 23 janvier 2023	Délibération du Conseil Municipal n°014/01/2023 du 23 janvier 2023	Délibération du Conseil Municipal n°045/02/2023 du 20 mars 2023
Informations relatives à l'attributaire de la subvention			
Nom de l'attributaire	Le Square des Petits	Obern'Aide	Les Dauphins d'Obernai
Numéro d'inscription au répertoire des établissements (SIRET)	437 664 253 00022	509 233 771 00013	403 932 601 00020
Informations relatives à la subvention			
Objet de la subvention	Participation au fonctionnement de l'Association année 2023 Animation d'un Lieu d'Accueil Parents-Enfants	Participation au fonctionnement de l'Association année 2023 Aide aux plus démunis	Participation au fonctionnement de l'Association année 2023 Club sportif (natation)
Montant de la subvention	33 000 €	24 000 €	26 500 €
Nature de la subvention	Aide en numéraire	Aide en numéraire	Aide en numéraire
Dates ou périodes de versement	Année 2023	Année 2023	Année 2023
Conditions de versement	Versement échelonné	Versement échelonné	Versement unique à la signature de la convention

Informations relatives à l'autorité administrative qui attribue la subvention			
Nom de l'attribuant	Ville d'Obernai	Ville d'Obernai	
Date de la convention de subvention	20/04/2023	12/05/2023	
Référence de l'acte matérialisant la décision d'accorder la subvention	Délibération du Conseil Municipal n°045/02/2023 du 20 mars 2023	Délibération du Conseil Municipal n°050/02/2023 du 20 mars 2023	
Informations relatives à l'attributaire de la subvention			
Nom de l'attributaire	Football Club SRO	UTMB GROUP	
Numéro d'inscription au répertoire des établissements (SIRET)	408 777 019 00022	452 633 365 00039	
Informations relatives à la subvention			
Objet de la subvention	Participation au fonctionnement de l'Association année 2023 Club sportif (Football)	Soutien à l'organisation du Trail Alsace Grand Est by UTMB 2023	
Montant de la subvention	24 800 €	50 000 €	
Nature de la subvention	Aide en numéraire	Aide en numéraire	
Dates ou périodes de versement	Année 2023	Année 2023	
Conditions de versement	Versement unique à la signature de la convention	Versement unique à la signature de la convention	